



*Bulletin de don à renvoyer à :*

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées  
11 boulevard des Récollets – 6 B – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4

Retrouvez cette souscription sur notre site internet : [www.fondation-patrimoine.org/60153](http://www.fondation-patrimoine.org/60153)

**Oui, je fais un don de ..... Euros pour aider à la restauration des toitures de l'abbatiale Sainte Foy de CONQUES (12320) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours ; j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du Patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du Patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.**

La Fondation du Patrimoine, créée par la Loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un Reçu Fiscal (sauf cas soulignés ci-dessous dans les mentions légales), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus :

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (*exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt*),
- **OU** de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €) (*exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt*).

**Pour les entreprises**, votre don ouvre droit à une réduction de l'Impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires Hors Taxes (*exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt*).

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :**

**de l'Impôt sur le Revenu** **OU**  **de l'Impôt sur la Fortune Immobilière** **OU**  **de l'Impôt sur les Sociétés**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Abbatiale de CONQUES (12) »**

*(Le Reçu Fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque et vous sera adressé par e-mail\*)*

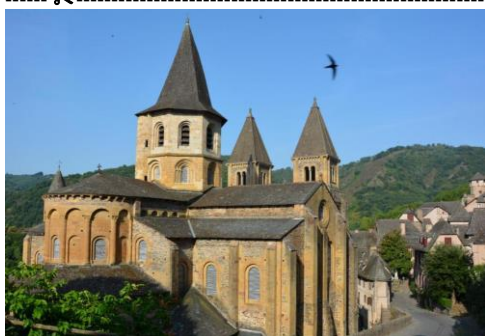
NOM ou SOCIETE : ..... Adresse : .....

..... CP Ville : .....

E-mail : .....

*\* Si vous souhaitez recevoir votre Reçu Fiscal par courrier, nous vous remercions de cocher la case ci-contre.*

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; Toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du Patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.*



Blotti au sein d'un écrin naturel préservé, le célèbre village aveyronnais de Conques détient une riche histoire, indissociablement liée à celle de sa communauté religieuse installée, dès la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, par l'ermite Dadon. Après 866, l'arrivée des reliques d'une jeune martyre agenaise, Sainte Foy, contribue au rayonnement de cette abbaye bénédictine. En effet, des fidèles de haut rang mais aussi des pèlerins, en quête de miracles, vinrent vénérer les reliques de la sainte et firent preuve d'une grande générosité à l'égard de la communauté religieuse. Cette dévotion explique notamment la constitution de l'exceptionnel trésor d'orfèvrerie ainsi que la reconstruction de l'abbatiale actuelle en moins d'un siècle (de 1040 à 1130 environ). Ainsi, cet édifice religieux constitue une des plus belles représentations de l'architecture romane en France, tout particulièrement par sa superbe élévation intérieure, remise en lumière par les vitraux contemporains de Pierre Soulages. Un précieux décor sculpté (tympan du Jugement dernier, chapiteaux intérieurs...) contribue aussi à la renommée du lieu tout comme son cloître roman, voulu par l'abbé Bégon (1087-1107) et démoli en grande partie au début du XIX<sup>e</sup> siècle ; Des vestiges de qualité y subsistent tels que les arcades de la galerie occidentale, le grand bassin central en serpentine...

De nos jours, ce monument d'exception nécessite d'importants travaux de conservation. Ainsi, un programme d'envergure est projeté, par tranches de travaux, sur plusieurs années. Les interventions prioritaires concernent la rénovation des toitures de cet édifice religieux, plus précisément celles du transept, de la nef, du chœur, du déambulatoire et des chapelles. Devant le coût conséquent mais indispensable de cette opération emblématique, **vous pouvez apporter votre contribution grâce à cette souscription dédiée à la préservation de l'abbatiale Sainte Foy de Conques.**